

- Mairie
 Commissariat de police
 Autre

demande de carte nationale d'identité

(Partie à remplir par le service émetteur)

- Première demande CR
Renouvellement RN
Modification MD

- Remplacement pour :
– perte ou vol RV
– autre motif RM

- Nature de la rectification :
– identité RI
– photo, signature RP

Précédente carte sécurisée
N° _____

Suite à la requête du Préfet ou du Sous-Préfet, fourniture de nouvelles photographies et nouvelle signature.

Rappel du numéro de demande en cours RT

N° _____

NOM PATRONYMIQUE

(NOM DE NAISSANCE) : _____

NOM D'USAGE (1) : de l'époux(se) du (de la) veuf(ve) autre nom d'usage
(facultatif)

PRÉNOMS (2) : _____

Taille (3) : _____ m Sexe : M F Né(e) le _____
J M A

à _____

Dépt : _____ Pays : _____

DOMICILE : _____

Dépt : _____ COMMUNE : _____

Français par filiation naissance et résidence en France
naturalisation ou réintégration mariage déclaration

Père Nom : _____

Prénom (2) : _____ Né le _____
J M A

à _____ Nationalité : _____

Mère Nom de naissance : _____

Prénom (2) : _____ Née le _____
J M A

à _____ Nationalité : _____

Je certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date et signature du demandeur (4) : _____

À SAVOIR :

La carte nationale d'identité sécurisée est un document moderne, pratique et d'une grande sûreté.

Sa fabrication fait appel aux techniques les plus récentes de l'imprimerie et du traitement de l'image.

Les matériaux utilisés garantissent sa sécurité, solidité et stabilité d'aspect.

Pour votre part :

En fournissant une photographie de qualité et en apposant une signature soignée dans le cartouche prévu à cet effet, vous obtiendrez un document de **HAUTE QUALITÉ**.

Si une (ou des) anomalie(s) sont constatées sur le titre lors de sa remise, vous devez :

- rendre le titre à rectifier ;
- remplir un nouvel imprimé de demande en **soulignant** les informations erronées ;
- joindre **deux photos d'identité en cas de rectification de la photo et / ou de la signature**.

À _____ le _____

Vous êtes informé(e) que votre carte nationale d'identité est à votre disposition

- à la préfecture ou à la sous-préfecture
 au commissariat de police
 à la mairie

N.B. – Si une carte vous a déjà été délivrée, vous devez la restituer en échange de votre NOUVELLE CARTE.

Pour des raisons de sécurité, toute carte non retirée par son titulaire dans un délai de TROIS MOIS sera retournée au lieu de délivrance et détruite.

N.B. – TOUTES LES RUBRIQUES SONT À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE.

(1) Le « NOM D'USAGE », c'est-à-dire : le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance). Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance). Si vous ne souhaitez pas que figure la qualité d'époux(se), veuf(ve) sur votre carte, cochez la case « autre nom d'usage ».

(2) Les « PRÉNOMS » sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil.

(3) La « TAILLE » est renseignée par le service émetteur (mairie, commissariat de police, ou autre service émetteur).

(4) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code pénal.

RAPPEL. – Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence, conformément à l'article 9 du décret n° 87-178 du 19 mars 1987 portant création d'un système de fabrication et de gestion des cartes nationales d'identité.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE AVEC L'AUTORISATION :

a. En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, produire le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale sur ce mineur.

Si l'instance est en cours, produire l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.

b. En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, produire un acte de communauté de vie délivré par le juge aux affaires familiales, ou une déclaration conjointe.

Lorsqu'un des parents exerce seul l'autorité parentale en vertu d'une décision judiciaire, produire le dispositif de jugement.

c. En cas de délégation (ou de déchéance de l'autorité parentale), produire la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.

d. En cas de tutelle, produire la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR MINEUR NON ÉMANCIPÉ

Je soussigné(e) _____

né(e) le _____ à _____

domicile : _____

Agissant en qualité de (1) : **père - mère - parent exerçant l'autorité parentale - tuteur, autorise** l'établissement et la remise d'une carte nationale d'identité en faveur du mineur :

– né(e) le _____ à _____

– domicile : _____

Je déclare sur l'honneur avoir l'exercice de l'autorité parentale à l'égard de ce mineur.

Date et signature du représentant légal (4) : _____

(1) Rayer les mentions inutiles.

photographie

I. PIÈCES PRODUITES

- Livret de famille établi le _____ à _____
- Carte périmée ou remplacée délivrée le _____ par _____

II. PIÈCES JOINTES

- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- Pièces justificatives du domicile
- Déclaration de perte ou de vol
- Dispositif du jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux
- Document prouvant la nationalité française nature du document : _____ délivré le _____ sous le n° _____ par _____
- Deux photographies
-
-

Demande reçue le _____ par la mairie - le commissariat de police d _____ Carte provisoire n° _____ établie le _____

fait retour à M. le Maire, Commissaire de Police

de _____
 en vue de compléter le dossier (motif du rejet) : _____

 le _____ le Préfet, le Sous-Préfet

fait retour à M. le Préfet, le Sous-Préfet

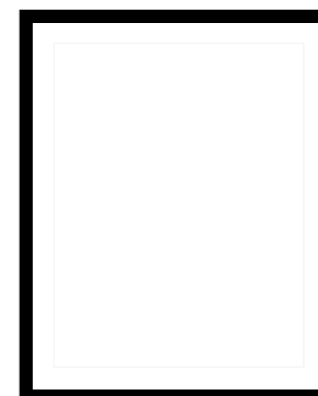
de _____
 après objet rempli.
 le _____ le Maire, le Commissaire de Police

fait retour à M. le Maire, Commissaire de Police

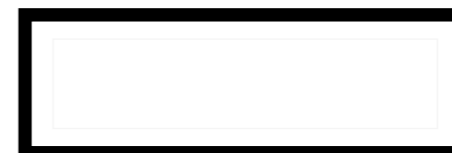
de _____
 pour remise de la carte nationale d'identité sécurisée.
 le _____ le Préfet, le Sous-Préfet

Ce modèle « Spécimen » est communiqué à titre d'information, seuls les formulaires disponibles dans les services administratifs peuvent être utilisés.

PHOTOGRAPHIE



SIGNATURE DU DEMANDEUR



La signature doit être apposée ci-dessus à l'encre noire et de manière appuyée sans déborder du cadre interne.

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance :

J	M	A
---	---	---

Préfecture ou Sous-Préfecture : _____

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

N.B. - Si vous n'avez jamais eu de **carte nationale d'identité sécurisée**, les pièces à fournir sont celles d'une **première demande**.

pour une **PREMIÈRE DEMANDE** ou un **REPLACEMENT** (perte, vol ou détérioration)

pour un **RENOUVELLEMENT** ou une **MODIFICATION**

- le formulaire de demande rempli par le demandeur ;
- deux photos d'identité (**35 × 45 mm**) ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou le livret de famille du demandeur ou de ses parents ;
- deux pièces justificatives du domicile récentes et différentes ;
- l'ancienne carte d'identité sécurisée.

ÉVENTUELLEMENT JOINDRE ou PRODUIRE

- le livret de famille (si l'indication de la mention « époux(se) ou veuf(ve) » est demandée) ;
- le dispositif du jugement de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex-époux ;
- une demande écrite et les justificatifs du nom d'usage (si la mention en est sollicitée) ;
- le récépissé de déclaration de perte ou de vol de la carte nationale d'identité ;
- un document prouvant la nationalité française (ex. : décret de naturalisation, certificat de nationalité, etc.).

ATTENTION :

La délivrance de la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée exige un maximum de garanties pour éviter toute erreur ou obtention frauduleuse.

C'est pourquoi vous devez justifier de votre **état civil** et, **éventuellement**, de votre **nationalité française**, selon la situation correspondant à votre cas.

Consultez ci-contre la liste des pièces à fournir avec la demande.

Si vous souhaitez être avisé(e) de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité, inscrivez votre nom et votre adresse et **affranchissez** au tarif en vigueur la **CARTE-LETTRE ci-dessous, dont l'USAGE est FACULTATIF**.

Si une carte vous a déjà été délivrée, vous devez la restituer en échange de votre nouvelle carte

Affranchir au tarif en vigueur

M _____

